

RÈGLES DE CLASSE HOBIE 14 CLASSIC et 14 TURBO 2013 - 2016

OBSERVATION : LES RÈGLES DE CLASSE GÉNÉRALES HOBIE FONT PARTIE DE CES RÈGLES

HOBIE 14 CLASSIC :

1. GOUVERNAILS

1.1 Des safrans faits dans un autre matériau que celui des safrans standard, mais cependant conformes en dimensions, en forme et au poids minimum, peuvent être utilisés. Les safrans doivent être conformes aux dimensions minimales et maximales fournies par les plans de forme. Ces plans sont disponibles auprès de l'IHCA (Association Internationale de classe Hobie Cat).

1.2 L'épaisseur maximale d'un safran ne doit pas excéder 25,8 mm, elle peut être amincie sur une longueur de 60,96 mm jusqu'à une épaisseur maximale de 12,7 mm, à 50,8 mm de l'extrémité du gouvernail. Ces dimensions sont données à titre indicatif. Merci de vous reporter aux plans de forme pour les dimensions exactes. Ces plans sont disponibles auprès de l'IHCA.

2. BARRES D'ÉCOUTE ET CHARIOTS

2.1 Tout modèle de chariot qui fonctionne sur les rails fournis par HOBIE CAT CO est autorisé. Les rails ne doivent en aucune façon être modifiés, échangés ou ajoutés.

2.2 La position et le modèle du taquet de chariot peuvent être modifiés à condition qu'il reste fixé à la traverse arrière.

2.3 Les systèmes de barre d'écoute intégrée fournis par HOBIE CAT CO sont obligatoires.

3. MÂTS

3.1 On peut ajouter un pontet et un taquet simple quelconque sur un des côtés du mât pour régler le Cunningham qui consiste en un cordage équivalent à un palan de rapport 2/1 maximum.

3.2 Chaque mât doit avoir une étiquette d'avertissement, telle que fournie par HOBIE CAT CO. Cette étiquette doit être placée en dessous de l'ouverture de l'engoujure du mât.

3.3 Il est autorisé de limer ou de découper la pièce de fonderie de pied de mât pour améliorer la rotation. On peut ajouter des butées pour remplacer les butées de mât standard. Les butées de la pièce de fonderie peuvent être retirées à condition qu'un kit de contrôle de rotation du mât soit utilisé en respectant l'article 3.5.

3.4 Les butées en rotation de la pièce de fonderie de l'embase de mât peuvent être modifiées mais elles ne doivent pas être retirées et le mât doit rester libre de pivoter de part et d'autre. Le mât ne doit pas avoir de système permettant les réglages en course, sauf ce qui est décrit à l'article 3.5 des présentes règles et à l'article 16.1 des règles générales.

3.5 On peut installer un kit de contrôle de la rotation du mât fourni par HOBIE CAT CO. Le palan de contrôle de la rotation du mât ne doit pas dépasser le rapport 2/1 et le kit de rotation ne doit permettre de régler depuis la position au trapèze.

3.6 A condition qu'un kit de contrôle soit installé et utilisé en respectant l'article 3.5, l'embase de mât et le pied de mât peuvent être remplacés par le système à rotule fourni par HOBIE CAT CO.

3.7 Il n'est pas permis de hisser le sommet de la voile au dessus du sommet de l'engoujure.

4. CÂBLES MÉTALLIQUES

4.1 Les lattes-ridoirs des haubans peuvent être avancées ou reculées de 25,4 mm maximum lorsqu'elles sont fixées aux traverses latérales du trampoline. Pour les bateaux ou les coques fabriqués en 2007 et avant, les lattes peuvent être fixées à la coque en position fixe conformément à la fabrication d'origine de HOBIE CAT CO.

4.2 La longueur des câbles de la bride ne doit pas être inférieure à 154,6 cm d'axe en axe.

5. ÉQUIPEMENT

5.1 Tous les systèmes d'étarquage de guindant autorisés avant la mise à jour entrée en vigueur le 1er avril 2005 restent autorisés.

a) Le nouveau système d'étarquage doit être celui fourni par HOBIE CAT CO et ne doit pas excéder le rapport 6/1. Le palan ne doit pas être inversé et doit être utilisé avec le taquet à l'extrémité inférieure du système.

b) Les poulies et les taquets du nouveau système peuvent être remplacés par des modèles similaires à condition que les fixations à l'embase de mât et au vît de mulet fournies par HOBIE CAT CO soient utilisées.

c) Les taquets à machoires sur émerillon ne sont pas autorisés. Le nouveau palan permet un certain mouvement latéral. Les taquets de remplacement ne doivent pas permettre un débattement supérieur à ceux fournis par HOBIE CAT CO.

5.2 Le palan de réglage de la bordure ne doit pas excéder 2/1. Les palans intérieurs ne sont pas autorisés. Le palan peut être changé selon le goût du propriétaire et du barreur à condition que le cordage passe sur l'embout de bôme. Les embouts de bôme à frottement réduit fournis en option par HOBIE CAT CO sont autorisés. Ces embouts peuvent incorporer des réas. Les systèmes intérieurs à la bôme ne sont pas autorisés.

5.3 Un bout simple peut être fixé à la jonction de la bride et aboutir à un taquet sur la traverse avant afin de régler la quête du mât. Le palan ne doit pas dépasser le rapport 1/1.

5.4 Une retenue peut attacher le point d'écoute de grand-voile à la bôme. On ne doit pas utiliser de poulies ni de taquets. Des coulisseaux (2 au maximum) passés dans l'engoujure de la bôme peuvent être fixés au point d'écoute de la grand-voile à la place de la retenue.

5.5 On peut utiliser un seul trapèze dans les régates de classe. La longueur de câble et le système de réglage sont libres.

5.6 On peut ajouter une martingale à la traverse avant (Ndt : tiges et entretoise sous la traverse avant).

5.7 On peut ajouter deux trappes de visite par coque.

5.8 On peut ajouter des œilletons supplémentaires sur le trampoline.

6. POIDS MINIMUM D'ÉQUIPAGE

Il n'y a pas de poids minimum d'équipage.

7. POIDS MINIMUM DU BATEAU

Le poids minimum du bateau, complet, assemblé, est de 109 kg. Voir l'article 19 des règles de classe générales.

8. HOBIE 14 TURBO

Les règles de classe du HOBIE 14 Turbo sont les mêmes que celles du HOBIE 14 Classic, à part les modifications ci-dessous.

9. ÉQUIPEMENT

9.1 On peut utiliser un seul trapèze dans les régates de classe. La longueur de câble et le système de réglage sont libres.

9.2 On peut ajouter une martingale à la traverse avant.

9.3 Des sangles de rappel peuvent être installées sur les traverses ou sur les coques.

9.4 Le foc et son accastillage doivent être fournis par HOBIE CAT CO et installés suivant les spécifications HOBIE CAT CO.

9.5 Les traverses et les ponts peuvent être peints pour améliorer l'adhérence des pieds.

9.6 Des cordages de sécurité sont autorisés.

9.7 L'axe qui fixe le point d'amure de foc à l'enrouleur ne doit pas être plus bas que 0,76 mètre par rapport à une ligne imaginaire passant par le sommet des ponts juste en arrière des étraves.

10. POIDS MINIMUM D'ÉQUIPAGE

68,1 kg

Traduction A. Bujeaud, 20 mai 2015